FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 05

Date d'émission : le 06-Juin-2023 Date de révision : le 03-Décembre-2024 Date de la version remplacée: le 01-Août-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange

DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-

Numéro

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

 France
 UFI: 7N05-N1VM-4006-4R1S

 Union Européenne
 UFI: 7N05-N1VM-4006-4R1S

Synonymes Aucun(e)(s).
SKU# 5209

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.
Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe ITW Performance Polymers

Adresse Bay 150

Shannon Industrial Estate

CO. Clare Irlande V14 DF82

Personne à contacter Service Clientèle
Numéro de téléphone 353(61)771500
353(61)471285

E-mail customerservice.shannon@itwpp.com

Numéro de téléphone

d'urgence

44(0) 1235 239 670 (24 heures)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Centre antipoison national Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24.

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique. The classification of the substance or mixture has been performed in accordance with ABNT NBR 14725.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1B H314 - Provoque de graves

brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318 - Provoque des lésions

oculaires graves.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-

SDS FRANCE

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 H334 - Peut provoquer des

symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoguer une allergie

cutanée.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 H361 - Susceptible de nuire à la

fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

UFI: 7N05-N1VM-4006-4R1S

Contient: 4,4'-methylenedicyclohexaneamine, N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ÉTHYLÈNEDIAMINE,

2-pipérazin-1-yléthylamine

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mentions de mise en garde

Prévention

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

98,4475 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 98,4475 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 98,4475 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 98,4475 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
4,4'-methylenedicyclohexaneamine	10 - < 20	1761-71-3 217-168-8	-	-	
Classification :	-				
N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ÉTHYLÈ NEDIAMINE	1 - < 3	10563-26-5 234-147-9	-	-	
Classification :	-				
2-pipérazin-1-yléthylamine	< 0,3	140-31-8 205-411-0	01-2119471486-30-0003	612-105-00-4	
	mg/kg bw),	•	ng/kg bw), Acute Tox. 4;H312 I, Eye Dam. 1;H318, Skin Se	•	
titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm]	< 0,2	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17-0000	022-006-002	
Classification :	Carc. 2:H35	51			

Autres composants sous les niveaux 80 - < 90 déclarables

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inha	lation

Si la respiration est difficile, sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Movens d'extinction Moyens d'extinction

appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, v compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-

5209 Version n° : 05 Date de révision : le 03-Décembre-2024 Date d'émission : le 06-Juin-2023

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une ventilation générale est généralement suffisante. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains
 Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autres
 Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques

d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de

travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolide.FormeSolide.CouleurGris.

Odeur Ammoniacale.

Point de fusion/point de congélation Ammoniacale.

Non disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

Non disponible.

d'ébullition

Inflammabilité Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité –

Non disponible.

supérieure (%)

110,0 °C (230,0 °F) évalué

Température

d'auto-inflammabilité

Non disponible.

Température de décomposition

Point d'éclair

Non disponible.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-

SDS FRANCE

pH Non disponible.Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur 0,0004 hPa évalué

Densité et/ou densité relative

Densité 2,06 g/cm3

Densité de vapeur Non disponible.

Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Gravité spécifique 2,06

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimiqueCe produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviterContact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Peroxydes. Phénols.

10.6. Produits de

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Symptômes Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves.

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité. Difficultés

respiratoires.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Donnée inconnue.

Composants Espèce Résultats d'essais

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm] (CAS 13463-67-7)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Hamster >= 10000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-

SDS FRANCE 6 / 11 Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Danger par aspiration

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log Kow)

2-pipérazin-1-yléthylamine -1,57

Facteur de bioconcentration (FBC)

(FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Aucune information disponible.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système

endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale

ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son

récipient de façon sécuritaire.

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-

5209 Version n° : 05 Date de révision : le 03-Décembre-2024 Date d'émission : le 06-Juin-2023

Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Décourager l'évacuation des eaux usées dans l'environnement. Les déchets ne doivent pas être éliminés par

rejet à l'égout. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN3263

14.2. Désignation officielle SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (4,4'-methylenedicyclohexaneamine),

de transport de l'ONU Quantité Limiteé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Danger subsidiaire Label(s) 8
No. de danger (ADR) 80
Code de restriction en E

tunnel

14.4. Groupe d'emballage III **14.5. Dangers pour** Non.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU UN3263

14.2. Désignation officielle SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (4,4'-methylenedicyclohexaneamine),

de transport de l'ONU Quantité Limiteé 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Danger subsidiaire Label(s) 8
14.4. Groupe d'emballage III
14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. PrécautionsConsulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN3263

14.2. Désignation officielle SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (4,4'-methylenedicyclohexaneamine) de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Danger subsidiaire Label(s) 8
14.4. Groupe d'emballage III
14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number UN3263

14.2. UN proper shipping Corrosive solid, basic, organic, n.o.s. (4,4'-methylenedicyclohexaneamine), Limited Quantity

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8
Subsidiary hazard
14.4. Packing group III

14.5. Environmental No.

hazards

ERG Code 8L

14.6. Special precautions Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

14.1. UN number UN3263

14.2. UN proper shipping CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (4,4'-methylenedicyclohexaneamine), Limited

name Quantity

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8 **Subsidiary hazard** Ш 14.4. Packing group

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No. **EmS** F-A, S-B

14.6. Special precautions Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

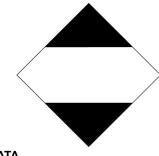
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

ADN



ADR; IMDG; RID



IATA



RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

UFI: 7N05-N1VM-4006-4R1S

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications – Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

N'est pas listé.

Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe I, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe II, tel que modifié

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. L'utilisation de ce produit par les personnes âgées de moins de 18 ans n'est pas autorisée conformément à la Loi sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail du Royaume-Uni (Management of Health and Safety at Work Regulations 1999 [SI 1999/3242]), telle que modifiée. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Règlementations françaises

INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Non réglementé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition)

Non disponible.

VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ 300RTC Hardener-